



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 01 MARS 2019**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N° 14-20190301**

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION AUDACE :  
SOUTIEN AUX CONTRATS PEC D'URGENCE**

L'an deux mille dix-neuf, le premier du mois de mars à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 21 février 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 32  
Absents représentés : 07  
Absents : 09

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Monique BENARD-DESLAIS, José CLAIN, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSEY, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

**- Commune de Saint-Joseph -**

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Jean-Daniel LEBON, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO, Priscilla PAYET.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

**- Commune de Saint-Philippe -**

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

## REPRESENTES-PROCURATION

### **- Commune du Tampon -**

Bernard PAYET (*représenté par François ROUSSEY*), Jessica SELLIER (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

### **- Commune de Saint-Joseph -**

Inelda BAUSSILLON (*représentée par Henri-Claude YEBO*), Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Christian LANDRY (*représenté par Henri-Claude HUET*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Blanche-Reine JAVELLE*), Raymonde VIENNE (*représentée par Axel VIENNE*).

## ETAIENT ABSENTS

### **- Commune du Tampon -**

Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, Mimose DIJOUX RIVIERE.  
Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

### **- Commune de Saint-Joseph -**

Marie-Jo LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Harry-Claude MOREL.  
Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 14-20190301****SUBVENTION A L'ASSOCIATION AUDACE :  
SOUTIEN AUX CONTRATS PEC D'URGENCE**

Le Président rappelle que la CASUD a les compétences en matière d'insertion professionnelle et de politique de la ville depuis 2010.

Dans ce cadre, il propose de soutenir deux projets de l'association AUDACE :

- « Coup de Pouce Clé » : recrutement de 14 animateurs pour la mise en œuvre du dispositif national dans 7 écoles du Tampon, dont 4 en quartier prioritaire. Cette action est inscrite dans le cadre de la réussite éducative et du décrochage scolaire,
- médiateurs de l'environnement : recrutement de 12 demandeurs d'emplois qui seront formés à la maîtrise du milieu professionnel afin de faciliter leur retour à l'emploi.

L'association sollicite la CASUD pour une subvention de fonctionnement :

<b>Projet</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Coût de l'opération</b>	<b>Demande de subvention</b>
Coup de pouce Clé	14	211 256 €	46 713 €
Médiateurs environnement	12	195 072 €	85 875 €

Le Président précise que ces contrats font partis des 500 contrats Parcours Emploi Compétences qui ont été débloqués pour le secteur associatif fin 2018 par la Ministre des Outre-mer.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la subvention de 46 713 € pour le projet « Coup de Pouce Clé »,
- d'approuver la subvention de 85 875 € pour le projet « médiateurs environnement »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

## DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **approuve la subvention de 46 713 € pour le projet « Coup de Pouce Clé »,**
- **approuve la subvention de 85 875 € pour le projet « médiateurs environnement »,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

**Abstention : 00**

**Contre : 00**

**Pour : 39**

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président de la CASUD,**



**André THIEN AH KOON**

